PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

AVIS PUBLIC
TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Monique Polard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité du canton de Saint-Camille :

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a adopté les projets de règlements ci-dessous lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2026 :

- Projet de Règlement 2026-05 relatif à l'entretien et l'occupation des immeubles
- Projet de Règlement 2026-06 de démolition

QU'une assemblée publique de consultation à l'égard de ces projets de règlement aura lieu **le lundi 23 novembre 2026, à 18 h 30, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à Saint-Camille.**

Lors de cette assemblée publique, ces projets de règlement seront soumis à la consultation. Le Conseil de la Municipalité expliquera les projets et conséquences de leur entrée en vigueur et les personnes et organismes qui désirent d'exprimer sur le sujet seront entendus.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-05

Champs d'application : Les dispositions du présent règlement s'appliquent à tous les immeubles faisant partie de la municipalité du canton de Saint-Camille.

Objet du règlement : Le présent règlement vise à assurer un contrôle des situations de vétusté ou de délabrement des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et forcer un propriétaire d'immeuble à entretenir sa propriété dans un contexte de changement climatique et de vulnérabilité des immeubles patrimoniaux.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-06

Le paragraphe 9 de l'alinéa 1 de l'article 4.2 du règlement 2023-01 relatif à la démolition d'immeuble est remplacé par le texte suivant :
9. Un bâtiment principal à l'intérieur du périmètre urbain

Une copie de ces projets de règlements peut être consultés au bureau de la Municipalité durant les heures régulières d'ouverture ou sur le site internet au www.saint-camille.ca.

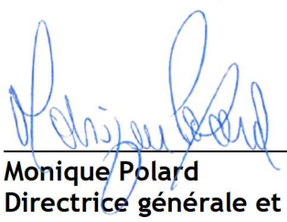
DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 9e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2026.

Monique Polard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 9 heures et 16 heures, 9e jour du mois de novembre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9e jour du mois de novembre 2026.



Monique Polard
Directrice générale et greffière-trésorière